



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le mercredi 3 mars 1999 — N° 2

**Président de l'Assemblée nationale:
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats des commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission en particulier:	
Commission de l'administration publique	75,00 \$
Commission des affaires sociales	75,00 \$
Commission de l'agriculture, des pêches et de l'alimentation	25,00 \$
Commission de l'aménagement du territoire	100,00 \$
Commission de l'Assemblée nationale	5,00 \$
Commission de la culture	25,00 \$
Commission de l'économie et du travail	100,00 \$
Commission de l'éducation	75,00 \$
Commission des finances publiques	75,00 \$
Commission des institutions	100,00 \$
Commission des transports et de l'environnement	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	15,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
880, autoroute Dufferin-Montmorency, bureau 195
Québec, Qc
G1R 5P3

Téléphone: (418) 643-2754
Télécopieur: (418) 528-0381

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des
commissions parlementaires sur Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Société canadienne des postes — Envoi de publications canadiennes
Numéro de convention: 0592269

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Débats de l'Assemblée nationale

Le mercredi 3 mars 1999

Table des matières

Demande de directive	
Validité de la motion concernant le déroulement des travaux de l'Assemblée pour la semaine	
M. Pierre Paradis	21
M. Jacques Brassard	21
M. Pierre Paradis	22
Décision du président	22
Document déposé	23
Allocution d'ouverture	
Le Lieutenant-gouverneur	23
Affaires du jour	
Affaires prioritaires	24
Discours d'ouverture	24
M. Lucien Bouchard	24
Avis de sanction	36
Ajournement	36

Le mercredi 3 mars 1999

(Quatorze heures trois minutes)

Le Président : À l'ordre, Mmes, MM. les députés ! Nous allons d'abord nous recueillir quelques instants.

Très bien. Alors, Mmes, MM. les députés, nous allons accueillir...

Je m'excuse. M. le leader de l'opposition officielle, on me dit qu'il n'y a pas de son, là ? Ah bon !

Alors, veuillez vous asseoir, d'abord.

M. le leader de l'opposition officielle.

Demande de directive

Validité de la motion concernant le déroulement des travaux de l'Assemblée pour la semaine

M. Pierre Paradis

M. Paradis : M. le Président, je m'excuse d'avoir à intervenir à ce moment-ci, particulièrement auprès de Mme la lieutenant-gouverneur que nous avons invitée à se joindre à nous. Je vais tenter d'être le plus bref possible pour ne pas que nos travaux soient retardés.

M. le Président, la séance d'aujourd'hui de même que celle de demain — et suivant les analyses de la Loi de l'Assemblée nationale, du règlement de l'Assemblée nationale, de la doctrine et de la jurisprudence — sont entachées d'illégalité, illégalité que nous pouvons facilement corriger en vertu d'une entente. Deux minutes, M. le Président, et vous pouvez chronométrer.

Nous avons été convoqués ici de la façon suivante : une lettre du leader du gouvernement au secrétaire général de l'Assemblée datée du 23 février 1999, un décret du Conseil des ministres sur proposition du premier ministre du 24 février — le lendemain — 1999 et une lettre adressée à l'ensemble des députés par le secrétaire de l'Assemblée nationale dès le lendemain.

L'Assemblée nationale peut siéger, suivant la Loi de l'Assemblée nationale — et je vous réfère à l'article 5 — de la façon suivante. Le lieutenant-gouverneur convoque l'Assemblée, la proroge et la dissout. On siège de deux façons, soit suivant les articles 18 à 28 du règlement en séance ordinaire ou en séance extraordinaire. Lorsque l'on siège en séance extraordinaire, on peut siéger pour des motifs d'urgence et possiblement, M. le Président, pour d'autres motifs.

Dans l'adoption du décret, le premier ministre et le Conseil des ministres n'ont prévu aucun motif. Le règlement et la loi sont stricts : on ne peut siéger si on n'est pas convoqué conformément à l'article 5. Tout ce qui s'est produit hier, M. le Président, et je le dis, s'est produit correctement parce que nous étions convoqués. Aujourd'hui, nous ne le sommes pas.

Le leader du gouvernement va invoquer, à juste titre, et vous allez le souligner. M. le Président, l'ordre de

la Chambre qui est intervenu hier de consentement, je pense, de bonne foi entre toutes les parties impliquées. La question juridique qui se pose, c'est : Est-ce qu'un ordre de la Chambre peut contrevenir aux dispositions de la Loi de l'Assemblée nationale ? Jusqu'à présent — nous avons vérifié — tous les présidents ont statué à l'effet que les ordres de la Chambre pouvaient disposer du règlement mais ne disposent pas de la Loi de l'Assemblée nationale comme telle.

Façon de corriger le problème, M. le Président, pour s'assurer... Parce qu'il y a des conséquences. Sinon, on ne serait pas debout à ce moment-ci. Les conséquences, c'est pour... Tous les gestes qui sont posés par l'Assemblée nationale, si ces gestes sont entachés d'illégalité, n'importe quel avocat dans n'importe quelle cause peut invoquer l'absence de légalité de ce qui s'est produit ici. La façon de corriger, c'est que le gouvernement — et les ministres sont ici présents aujourd'hui — adopte rapidement un décret pour nous convoquer, et nous allons rester à la disposition du gouvernement. Vous avez la pleine collaboration de l'opposition pour nous convoquer conformément à la Loi de l'Assemblée nationale pour ne pas que nos décisions soient entachées d'illégalité. C'est tout.

Le Président : M. le leader du gouvernement.

M. Jacques Brassard

M. Brassard : M. le Président, la distinction entre une séance ordinaire et une séance extraordinaire ne se retrouve pas dans la Loi de l'Assemblée nationale ; ça se retrouve dans le règlement. C'est le règlement qui établit une distinction entre ces deux types de séance. Il est vrai que nous sommes en séance extraordinaire, aujourd'hui, puisque nous sommes en dehors du calendrier qui est prévu dans le règlement.

C'est d'ailleurs pour cette raison, puisque à la fois nous étions en séance extraordinaire et donc hors du calendrier, que j'ai discuté longuement avec le leader de l'opposition et aussi avec le député de Rivière-du-Loup pour que nous nous entendions de façon unanime pour déroger aux dispositions du règlement sur le déroulement des travaux de l'Assemblée dans cette semaine qui se retrouve en séance extraordinaire et non pas en séance ordinaire.

Donc, il y a eu entente. Ça a pris la forme d'une motion que j'ai proposée hier et qui a été adoptée à l'unanimité. Vous avez donc reconnu et vérifié cette unanimité. Et, par conséquent, cette motion, désormais, doit être considérée comme un ordre de la Chambre.

Oui, il y a eu décret. Il y a eu un décret. D'abord, un premier décret qui fixait au 9, mardi prochain. Un premier décret au moment où on a dissous l'Assemblée nationale et où nous sommes entrés en campagne électorale. Il y a eu élection. Il y avait eu un décret à ce moment-là à la fois

pour dissoudre l'Assemblée nationale, mais également pour fixer le retour en Chambre au 9 mars, en vertu du règlement, le deuxième mardi du mois de mars 1999.

• (14 h 10) •

Mais, comme évidemment il nous fallait, pour toutes sortes de raisons, d'abord par manque de temps, devancer d'une semaine, il a donc fallu adopter un nouveau décret pour, cette fois-ci, changer la date. C'est ce qu'on a fait en Conseil des ministres le 24 février. Par un décret adopté par le Conseil, on a changé la date du 9 pour celle du 2. Et on en a avisé, évidemment, le Secrétariat de l'Assemblée pour que les députés soient convoqués. Et, entre-temps, évidemment, on a convenu d'une entente pour le déroulement des travaux. On a aussi convenu d'une entente pour vous élire au scrutin secret, en dérogation des règles de l'Assemblée nationale.

Alors, moi, je ne vois pas en quoi, par les décrets adoptés — aussi bien celui d'octobre que celui de février — par le Conseil des ministres et par les avis au Secrétariat de l'Assemblée de façon à devancer d'une semaine nos travaux, nous avons contrevenu à la loi de l'Assemblée nationale. Au règlement, oui. Oui, au règlement, sans doute. On a dérogé à maintes dispositions du règlement, mais ça, on peut le faire à partir d'une entente, à partir d'un consentement unanime. C'est ce qu'on a fait hier.

Mais les décrets, moi, je les considère comme étant conformes — les décrets, les deux, celui d'octobre et celui de février aussi; je pense qu'il faut les joindre ensemble, ces deux décrets — à la Loi de l'Assemblée nationale. Et je pense qu'on ne devrait pas retarder plus longtemps l'arrivée de la lieutenant-gouverneur.

Le Président: M. le leader de l'opposition officielle.

M. Pierre Paradis

M. Paradis: M. le Président, très, très brièvement. La question qui se pose, elle est très simple: Est-ce que la motion du leader du gouvernement, qui a été adoptée de bonne foi hier par l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale, a préséance sur l'article 5 de la Loi de l'Assemblée nationale? Et nous nous soumettons à votre décision, M. le Président, en invitant toutefois le gouvernement à la prudence. Ce serait facile de corriger la situation. Ça prendrait à peine cinq minutes pour corriger la situation et être certain que nous n'agissons pas dans l'illégalité.

Le Président: Ecoutez, à ce moment-ci, avant de voir s'il y a lieu de corriger la situation, je pense que vous allez nous permettre de suspendre quelques instants, le temps de vérifier si, effectivement, l'argument qui est invoqué par le leader de l'opposition officielle peut tenir en regard des interprétations qu'on peut faire... À l'ordre, s'il vous plaît!

Alors, comme je viens de l'indiquer — et j'aimerais ça pouvoir terminer en silence, s'il vous plaît! — je

vais suspendre quelques instants. Je demanderais aux membres de l'Assemblée de rester dans la salle du salon bleu afin que je puisse vérifier certaines dispositions de la loi et l'interprétation qu'on peut faire en fonction des positions qui ont été soumises par les leaders parlementaires. Alors, je vais suspendre quelques instants.

(Suspension de la séance à 14 h 14)

(Reprise à 14 h 35)

Le Président: Chers collègues, veuillez vous asseoir.

Décision du président

Alors, le leader parlementaire de l'opposition officielle a invoqué l'article 5 de la Loi de l'Assemblée nationale et soulevé des possibilités de problématique à l'égard de l'application de la Loi de l'Assemblée et des conséquences qui pourraient en découler.

D'abord, citons le texte de la loi, l'article 5: «Le lieutenant-gouverneur convoque l'Assemblée, la proroge et la dissout.» Alors, parce que la loi ne prévoit pas la façon de convoquer, quelle est la façon de convoquer pour le lieutenant-gouverneur? C'est par une proclamation. Il y a eu proclamation de la part du lieutenant-gouverneur, et cette proclamation-là avait été précédée d'un avis du gouvernement, du Conseil des ministres, avis qui a été transmis sous forme de décret et à partir duquel la proclamation a été prononcée. Donc, à partir du moment où la proclamation, et donc convocation, est faite par le lieutenant-gouverneur, l'article 5 de la loi est respecté et la convocation qui nous a amenés ici hier était conforme.

À partir du moment où la convocation est faite et que l'Assemblée se réunit, le reste, c'est de la régie interne de l'Assemblée, c'est-à-dire que c'est le règlement qui s'applique. Or, de deux choses l'une: ou bien c'est le règlement qui s'applique en regard des règles normales du règlement ou il s'agit d'un ordre spécial qui a priorité; et hier nous avons adopté un ordre spécial qui faisait en sorte que nous avons, à ce moment-là, évité que le lieutenant-gouverneur et que le premier ministre aient à prononcer leurs interventions hier. Et, s'il n'y avait pas eu cet ordre spécial là, à ce moment-là le président aurait été obligé, par la suite, de suspendre les travaux jusqu'au 9, la semaine prochaine. Mais, puisqu'il y a eu ordre spécial et que l'ordre a défini les façons de faire pour hier et en particulier pour aujourd'hui et demain, à ce moment-là nous sommes régis par l'ordre spécial que nous avons adopté à l'unanimité hier. En conséquence, je considère que la Loi de l'Assemblée nationale est respectée.

Et j'ajoute que finalement — je pense que c'est important de le dire, puisque le leader de l'opposition officielle a invoqué la possibilité que des gens à l'extérieur de l'Assemblée puissent éventuellement utiliser les décisions qu'on prendrait aujourd'hui pour invoquer, par exemple, l'illégalité de nos gestes — il faut savoir que, à

partir du moment où l'Assemblée est dûment convoquée et qu'elle agit correctement selon ses règles de fonctionnement ordinaires ou spéciales, l'Assemblée est maîtresse de sa procédure interne, et c'est un de ses privilèges collectifs qui lui est dévolu par la tradition parlementaire, justement, de fixer ses règles. Il ne peut y avoir aucune ingérence extérieure à l'égard du fonctionnement de l'Assemblée qui pourrait intervenir, et on pourrait même aller jusqu'à dire qu'une personne à l'extérieur de l'Assemblée pourrait être accusée d'outrage au Parlement si on allait jusqu'à contester la façon dont l'Assemblée a organisé ses travaux internes.

Alors, en conséquence, à ce moment-ci, compte tenu de l'interprétation que je viens de faire des dispositions de la loi et de notre règlement, je considère que cette question-là est tranchée, et nous allons à ce moment-ci nous préparer à accueillir le lieutenant-gouverneur.

• (14 h 40) •

M. le leader du gouvernement

M. Brassard: Est-ce que ce serait possible de déposer la proclamation, justement pour que les membres de cette Assemblée puissent en prendre connaissance?

Document déposé

Le Président: Bien, je pense que, à moins qu'il y ait des objections... Est-ce qu'il y a consentement? De toute façon, on me signale... La proclamation est un document public, de toute façon. Alors, le document est déposé.

Alors, Mmes, MM. les députés, veuillez demeurer à votre place. Nous allons nous préparer à accueillir le lieutenant-gouverneur.

Alors, chers collègues, nous allons, à ce moment-ci, accueillir Son Honneur le lieutenant-gouverneur.

Une voix: Son Honneur le lieutenant-gouverneur.

Allocution d'ouverture

Le Lieutenant-gouverneur

Le Lieutenant-gouverneur: Veuillez vous asseoir.

M. le Président de l'Assemblée nationale, M. le premier ministre, M. le chef de l'opposition officielle, Mmes, MM. les ministres, mesdames, messieurs de l'Assemblée nationale, distingués invités, mesdames, messieurs. Nous ouvrons aujourd'hui une nouvelle session de notre Assemblée nationale avec l'équipe d'hommes et de femmes que le peuple du Québec a choisie comme représentants le 30 novembre dernier.

En tant que première femme lieutenant-gouverneur, permettez-moi de souligner d'abord le choix judicieux qu'ont fait les électeurs et les électrices d'élire à cette Assemblée un nombre record de femmes: record pour le total des députés féminins, 29; record pour le nombre de femmes députées dans le parti majoritaire, 19; record

pour le nombre de femmes membres du Conseil des ministres, 9. Les femmes du Québec sont en train de prendre une place de plus en plus importante dans les lieux du pouvoir, et nous devons tous nous réjouir d'abord de leur décision de s'engager dans un métier exigeant et exaltant, nous réjouir ensuite de leur nomination à des postes importants de responsabilités autant au gouvernement que dans l'opposition.

Je voudrais prendre un moment pour saluer, en votre nom à tous, les nombreux membres de cette Assemblée qui ne sont plus parmi nous. Plusieurs ont pris la décision de tirer leur révérence après des années de contribution au bien collectif. J'en nommerai trois parmi les aînés qui ont laissé une empreinte particulière dans la vie publique québécoise. Dans l'équipe gouvernementale, le Dr Camille Laurin a présidé à un tournant essentiel de notre vie collective, la conception, l'adoption et l'application de la Charte québécoise de la langue française, et Jean Garon aura marqué à jamais le zonage agricole du Québec. Dans l'équipe de l'opposition officielle, John Ciaccia, qui était le doyen de l'Assemblée, a été présent à un autre tournant en tant que signataire de la Convention de la Baie James et du Nord québécois. Nous saluons aussi ceux qui nous ont quittés dans le feu du combat électoral et nous avons une pensée particulière pour l'ex-député de Masson, Yves Blais, dont la vie fut écourtée alors même qu'il faisait campagne.

Cette Assemblée, une des doyennes des assemblées délibérantes au monde, est la gardienne des droits du Québec et elle est tournée vers l'avenir. En Occident, cette Assemblée a souvent été à l'avant-garde du travail visant à rendre le processus démocratique plus efficace, plus transparent, plus équitable. Lors de la dernière Législature, des améliorations ont été apportées pour élargir la liberté d'action des électeurs tout en préservant l'égalité des électeurs devant le vote. Le bulletin de vote a été modifié pour écarter toute ambiguïté sur la volonté exprimée par l'électeur. Maintenant, les partis s'entendent pour aborder directement la question de l'identification des électeurs au moment du vote pour préserver de façon encore plus certaine les droits de chacun. Ce soin que nous mettons à nos législations démocratiques et l'importance que nous consacrons aux débats entourant les scrutins et les référendums sont à l'honneur des électeurs comme des élus.

Le Québec est une terre de démocratie, et je tiens à féliciter les membres de cette Assemblée qui, depuis plus d'une dizaine d'années, font de notre Assemblée et de notre capitale nationale un carrefour mondial de la démocratie. En 1995, plus d'une centaine de parlementaires de l'Association parlementaire de la francophonie avaient choisi Québec comme lieu de rencontre. En 1997, à l'initiative de notre Assemblée nationale, 900 participants représentant 28 pays se donnaient rendez-vous à Québec pour la première rencontre de la Conférence parlementaire des Amériques. L'Assemblée nationale exerce un rôle de premier plan dans cette organisation destinée à contribuer de façon significative au processus d'intégration des Amériques. L'été prochain, plus de 150 parlementaires

canadiens membres du Commonwealth seront reçus par l'Assemblée nationale pour leurs délibérations. Puis, en décembre prochain, pas moins de 1 000 parlementaires des 50 États américains seront à Québec pour leur congrès annuel.

Chacune de ces activités est doublement enrichissante pour notre démocratie et nos citoyens. D'abord, elles témoignent de l'ouverture des élus québécois sur le monde, de leur désir d'échanger des expériences, d'apprendre et de partager. Ensuite, elles renvoient au monde l'image d'un Québec moderne, ouvert et démocratique, d'un Québec qui se place exactement à la jonction de deux tendances qui façonnent la planète: celle de la mondialisation des échanges économiques, sociaux, culturels et politiques, et celle de la défense des identités et des personnalités nationales. Sur ces deux principes, les membres de l'Assemblée nationale sont unanimes, et cela fait du Québec un lieu par excellence de réflexion et d'échange sur ces sujets.

Engagée dans les débats de fond qui secouent la planète, cette Assemblée a beaucoup fait pour remettre le Québec lui-même sur des bases plus solides. Lorsque mon prédécesseur a prononcé, il y a trois ans, le dernier discours inaugural, les membres de cette Assemblée et les représentants du Québec tout entier venaient tout juste de décider, lors de la Conférence socioéconomique de Québec, d'un objectif et d'un échéancier: permettre au Québec d'atteindre le déficit zéro pendant l'exercice budgétaire commençant le 1er avril 1999. Unaniment, cette Assemblée a adopté dans une loi cet objectif et ce calendrier, et les élus ont donné l'exemple. Dans une vaste entreprise où tous ont été mis à contribution, le gouvernement a demandé aux employés de l'État de réduire de 6 % leur masse salariale.

Toutes les indications nous portent à croire que ce grand chantier collectif portera ses fruits dans le budget que le gouvernement déposera d'ici peu. Cette mission difficile est sur le point d'être non seulement réussie, mais de porter des fruits qui permettront de mettre un terme aux compressions et d'augmenter, comme l'a signifié le gouvernement, la rémunération des employés de l'État, qui ont beaucoup contribué par leur dévouement et leur travail à l'atteinte de l'objectif.

● (14 h 50) ●

Cette Assemblée doit être félicitée pour ce remarquable travail. Au cours des mois et des années qui viennent, vos débats tourneront autour de thèmes nouveaux. Maintenant que les finances collectives des Québécois sont saines, dans quelle direction faut-il conduire l'investissement social nouveau? Comment susciter plus de croissance économique et d'emplois? Comment combattre la pauvreté et l'iniquité? Comment faire une place renouvelée aux jeunes comme aux aînés? Comment susciter la convergence de Québécois de toutes origines dans des projets communs? Comment penser le Québec du XXI^e siècle?

Une députation renouvelée, un gouvernement renouvelé, un chef de l'opposition officielle avec une équipe également renouvelée, voilà la démocratie québécoise bien

équipée pour aborder de façon neuve des débats et des défis qui permettront à la société de demain, à notre jeunesse surtout, d'être habitée d'espérance. Il nous appartient de faire en sorte que nos jeunes puissent évoluer dans un monde accueillant, rempli de cette volonté de partenariat qui sait conjuguer la connaissance, la passion avec l'expérience.

J'invite mes concitoyens et mes concitoyennes à faire confiance aux hommes et aux femmes de cette Assemblée et à les appuyer. Il nous faut garder à l'esprit qu'ils ont fait le choix de l'action politique dans le but de faire avancer la société. Dans l'exercice quotidien de leurs fonctions, ils sont appelés à partager leur sens des valeurs, leurs points communs, leurs divergences de vues, dans un esprit de respect et de bonne entente, dans un climat de conciliation et de convivialité. N'est-ce pas ainsi que s'installe la communication, la vraie, celle qui naît d'un effort de compréhension mutuelle, celle qui s'enrichit à même les différences, celle qui permet de développer? Nos parlementaires ont l'énorme responsabilité de créer les changements qui favoriseront notre entrée dans le nouveau millénaire. Rappelons-nous que changer permet d'apprendre, et apprendre permet de changer.

Mesdames et messieurs de l'Assemblée nationale, l'avenir offre d'immenses possibilités à la mesure des motivations de chacun. Je prie la divine providence de vous éclairer, de vous guider, de vous garder en santé et de vous bénir. Je vous remercie.

Affaires du jour

Affaires prioritaires

Le Président: Alors, chers collègues, veuillez vous asseoir.

Discours d'ouverture

Alors, j'invite maintenant M. le premier ministre à prononcer le discours d'ouverture de la première session de la Trente-sixième Législature. M. le premier ministre.

Des voix: Bravo!

M. Lucien Bouchard

M. Bouchard: Mme la lieutenant-gouverneur, M. le Président de l'Assemblée nationale, M. le chef de l'opposition officielle, Mmes et MM. les ministres, mesdames et messieurs de l'Assemblée nationale, distingués invités, mesdames, messieurs.

Les 125 femmes et hommes qui composent l'Assemblée nationale de 1999 ne sont pas appelés aujourd'hui à entamer uniquement un nouveau mandat, une nouvelle session et une nouvelle législature, bien que ces tâches soient déjà considérables. Ils sont appelés à préparer un commencement tel qu'il en est donné à peu de générations, le commencement d'une nouvelle décennie, d'un nouveau siècle, d'un nouveau millénaire.

Dans 10 mois, lorsque le compte à rebours sera complété, lorsque seront terminées les célébrations d'une nuit planétaire où se seront relayés, d'un fuseau horaire à l'autre, le goût de la fête et la crainte du bogue, les Québécoises et les Québécois, comme tous les autres peuples de la terre, se poseront une grande question. Ils se diront: Maintenant, qu'est-ce qu'on fait? Ils se le demanderont chacun chez soi, comme il se doit, attachés à leurs situation et préoccupations immédiates. Ils se le demanderont aussi, comme jamais auparavant dans l'existence humaine, collectivement, interreliés par le son, l'image, la toile informatique, par des rapports humains et économiques denses et actifs.

Sans doute, ce commencement nous est donné par un effet de calendrier. Il n'en sera pas moins tangible, au premier chef parce que les citoyens et les peuples seront disponibles pour le changement. L'ouverture d'un nouveau millénaire porte avec elle une attente et une ouverture d'esprit. Il y aura demain et après-demain un moment, une année peut-être, où nous pourrions mieux que d'habitude donner une impulsion, prendre des décisions essentielles pour l'avenir.

● (15 heures) ●

Nous, élus du peuple québécois, avons la responsabilité d'être présents au rendez-vous auquel le millénaire nous convoque. Nous avons la responsabilité de permettre aux Québécoises et aux Québécois de saisir cette occasion de nous réinventer pour un siècle nouveau. Nous devons créer le cadre et l'occasion, nous devons être à la fois leaders et animateurs, prêts à entendre et à faire entendre, à parler et à faire parler, à proposer et à susciter des propositions, à agir et à faire agir. Nous n'avons pas le droit de rater cet instant car, comme le disait Platon: «Le commencement est la moitié de l'action.» Et, en un sens très fort, le travail des dernières années a préparé ce moment.

Lorsque nous avons invité tout le Québec à oser, il y a trois ans, lorsque nous avons tiré l'alarme sur la situation désastreuse de nos finances collectives, notre objectif était d'extraire le Québec du carcan des déficits et de l'endettement, de lui redonner sa liberté d'action. Nous sommes au fil d'arrivée de ce grand effort collectif. Mardi prochain, dans son discours du budget, le ministre d'État à l'économie et aux Finances fera ses comptes et il pourra nous annoncer que, pour la première fois en 40 ans, les finances du Québec sont en ordre. Dans trois semaines, le président du Conseil du trésor déposera à cette Assemblée le livre des crédits et il pourra annoncer, comme nous nous y sommes engagés en campagne électorale, la fin des compressions en santé et en éducation et le début des réinvestissements. Je vais laisser mes collègues, dans une semaine, livrer dans l'ordre et en détail les mesures que le gouvernement a arrêtées pour l'horizon immédiat. Elles sont nombreuses et prometteuses et couvrent tous les secteurs d'activité.

Notre propos aujourd'hui est de regarder plus loin et de voir plus large, d'indiquer qu'avec l'atteinte du déficit zéro nous avons donné au peuple québécois les moyens de ses ambitions dans la décennie qui s'ouvre. Il

y a deux ans et demi, nous nous sommes collectivement donné un autre défi. Lors du Sommet sur l'économie et l'emploi à Montréal, nous avons voulu commencer le prochain millénaire en affichant un taux de création d'emplois comparable, sinon supérieur à celui du Canada. Nous sommes en bonne voie d'atteindre l'objectif de comparabilité, alors même que le gouvernement canadien, année après année, investit deux fois plus dans l'économie de l'Ontario que dans l'économie québécoise. Malgré ce handicap, notre taux de chômage se maintient depuis plusieurs mois sous la barre des 10 % et, l'an dernier, plus de jeunes Québécois se sont trouvé un emploi qu'à aucun autre moment durant 25 ans.

Cette année encore, la croissance des investissements sera plus forte au Québec qu'au Canada, ce qui augure bien pour l'avenir. Des finances en ordre, la fin des compressions, le début des réinvestissements en santé, éducation et ailleurs, la relance de l'emploi, notre ferme volonté de réduire le fardeau fiscal des particuliers au cours des années qui viennent, voilà des conditions qui font en sorte qu'aujourd'hui, au Québec, au-delà des problèmes importants et difficiles qui restent à résoudre, l'optimisme est de retour. Dans la métropole et dans la capitale, et un peu partout dans les régions, les Québécois sortent de la morosité économique dans laquelle nous les avons trouvés il y a quatre ans. On se remet à entreprendre, à bâtir, à rêver. Voilà un climat propice au commencement qui se profile.

Le thème qui va dominer notre action cette année, l'an prochain et pour tout le mandat qui s'ouvre, c'est celui de la jeunesse, la jeunesse du Québec; la jeunesse au sens strict, car nous voulons que les jeunes Québécoises et Québécois soient mieux équipés pour la vie et davantage engagés dans la construction de leur société; la jeunesse au sens large, car c'est le Québec tout entier qui doit s'imprégner du dynamisme, de l'élan et de l'énergie des commencements. La priorité de notre gouvernement pour la jeunesse du Québec commence avec la famille et l'enfance. De toutes sortes de façons, nous voulons mettre la famille québécoise au centre de notre action, d'abord en aidant les parents à avoir les enfants qu'ils désirent, et, à cet égard, nous trouvons proprement scandaleux que la réforme fédérale de l'assurance-emploi ait réduit la capacité des mères de profiter du congé de maternité auquel elles ont droit. Nous voulons aller dans le sens inverse et établir ici un régime québécois de congés parentaux équitable, accessible à tous les travailleurs et travailleuses, y compris ceux qui ont un emploi autonome, comme c'est le cas d'un nombre croissant de jeunes.

Notre politique de la petite enfance, un des plus grands succès du Québec des années quatre-vingt-dix, va continuer à se déployer. Nous allons accélérer le calendrier d'implantation des garderies à 5 \$ pour faire en sorte que les enfants de tous âges soient admissibles au programme dès septembre 2000. Nous allons bien sûr augmenter le nombre de places de garde pour en offrir 174 000 en quatre ans et près de 200 000 en six ans. Nous prenons l'engagement de maintenir le tarif quotidien à 5 \$ pendant tout le mandat de notre gouvernement. C'est bien simple.

nous voulons qu'au Québec les jeunes couples sachent qu'ils peuvent concilier le travail et la famille et planifier l'un et l'autre avec le plus de sécurité possible. Nous sommes attentifs à la quantité de services offerts mais également à leur qualité, au nombre d'enfants par éducateur et à la rémunération accordée, et nous allons nous pencher sur chacun de ces aspects.

Le régime d'allocations familiales, qui couvre désormais les besoins essentiels de tous les enfants du Québec, sera bonifié notamment pour les familles monoparentales et pour les enfants handicapés. Et, puisque nous vivons à une époque où beaucoup de couples se font et se défont, nous allons continuer à assurer la sécurité de revenu des enfants en amenant à 30 jours le délai moyen d'attente pour la perception automatique de nouvelles pensions alimentaires. Surtout, nous voulons mettre plus d'argent dans les poches de toutes les familles québécoises en réduisant progressivement et significativement leur fardeau fiscal, y compris pour les parents qui ont fait le choix de rester à la maison pour prendre soin de leurs enfants.

Cet investissement massif dans la petite enfance, comme l'instauration de la maternelle plein temps, est le meilleur gage de succès de nos enfants à court, moyen et long terme. C'est le meilleur atout contre le décrochage et la détresse, c'est notre meilleure préparation à la réussite humaine, sociale et économique. Nous allons prolonger cette action en identifiant dès le préscolaire les problèmes d'apprentissage de certains élèves et en leur offrant immédiatement un soutien et un encadrement appropriés. Nous le ferons aussi systématiquement au niveau primaire et secondaire. Le ministre d'État à l'Éducation aura, d'ici quelques jours, des décisions à annoncer en ce sens.

Cependant, je tiens à redire ici ce que beaucoup d'éducateurs affirment avec de plus en plus de force: L'école peut mieux jouer son rôle d'instruire, et elle le fera. Elle peut aider à mieux dépister et corriger les problèmes d'apprentissage, et elle le fera. Mais elle ne peut pas se substituer au rôle des parents et du milieu familial. Il est temps pour le Québec d'avoir cette discussion avec les parents et le personnel enseignant. Le ministre d'État à l'Éducation et la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance auront pour tâche de dégager des pistes qui permettront une plus grande prise de responsabilité des familles de toutes conditions et un meilleur partenariat entre les parents et l'éducation.

Déjà, la grande réforme de l'éducation a augmenté le pouvoir des parents à l'école primaire et secondaire. Nous avons décidé de faire confiance aux parents, au personnel enseignant et aux gestionnaires des écoles pour mieux répondre à leurs besoins locaux. Nous voulons valoriser leurs compétences, leur savoir, leur liberté d'action et nous souhaitons que les enseignants et leurs organisations nous suivent sur ce chemin.

Il y a beaucoup à faire pour améliorer la réussite de nos enfants et de nos jeunes, mais nous y sommes encouragés par les progrès et les pointes d'excellence que nous constatons déjà. Au cours des toutes dernières années, dans des concours internationaux, les élèves

québécois du primaire et du secondaire se sont placés dans le peloton de tête en mathématiques, en sciences, en lecture et en rédaction. Contrairement à une idée reçue, notre taux de diplomation au secondaire est supérieur à la moyenne des pays industrialisés. Nous faisons souvent bien; nous voulons faire mieux.

Avec l'introduction du nouveau curriculum, nous allons recentrer l'enseignement sur les matières de base. Nous voudrions, entre autres, améliorer la maîtrise des langues: langue maternelle d'abord, que ce soit le français ou l'anglais, à l'oral et à l'écrit; langue seconde ensuite, pour augmenter le niveau de bilinguisme individuel au Québec. Nous allons introduire plus généralement l'enseignement d'une troisième langue, notamment l'espagnol. Un accent nouveau sera donné également à l'enseignement de l'histoire, car un monde emporté par le tourbillon du changement a besoin plus que jamais de savoir d'où il vient et de connaître ses repères.

Nous allons ouvrir les portes du savoir en augmentant considérablement l'accès aux manuels de référence et aux manuels scolaires, bien sûr, mais aussi au livre sous toutes ses formes. Nous le ferons, au-delà même de ce que nous avons déjà annoncé, dans les bibliothèques scolaires, nous le ferons dans les bibliothèques municipales. Et nous créerons, pour le livre et la lecture, la Grande bibliothèque, une tête de réseau qui, loin de monopoliser les ressources, fera profiter les bibliothèques du Québec de plus de services et de plus d'accès au livre.

Les adolescents et nos jeunes adultes ont, ces années-ci, une soif d'autonomie et d'indépendance qui leur fait honneur. Ils veulent décider de leur avenir, faire leurs propres choix, et ils ont raison. Notre rôle est de les équiper intellectuellement pour mieux assumer leurs choix. C'est pourquoi nous voulons leur transmettre le goût du dépassement de soi, de la rigueur, le sens de l'effort, de la discipline même qui prépare l'autonomie. Nous voulons qu'ils acquièrent le respect de la différence et une ouverture aux autres, qu'ils partagent aussi les valeurs de justice, de solidarité, d'équité et de démocratie.

Et voilà nos adolescents au seuil du choix pour leur avenir. Plus que jamais nous voulons leur dire deux vérités fortes. D'abord, entre 15 et 20 ans, la priorité doit aller à l'éducation, à la formation et à l'acquisition de connaissances. Nous enverrons ce signal en incitant les jeunes à rester à l'école. Nous le ferons en offrant à 60 000 jeunes chômeurs, dans les carrefours jeunesse-emploi dont l'action sera renforcée et dans les nouveaux centres locaux d'emploi, des parcours individualisés vers l'insertion, la formation et l'emploi. Nous le ferons aussi en modifiant la Loi sur les normes du travail pour qu'il soit bien compris que le travail à temps partiel des étudiants, c'est bien, mais que la réussite scolaire doit avoir la priorité

● (15 h 10) ●

Deuxième vérité forte à faire partager aux étudiants, c'est qu'il existe une clé pour l'emploi et pour le succès. Une clé qui s'appelle le diplôme. Qu'on le répète dans toutes les écoles et dans toutes les cuisines: les jeunes diplômés travaillent beaucoup plus, gagnent beaucoup plus et oeuvrent beaucoup plus souvent dans le domaine de leur

choix que ceux qui ne complètent pas leurs études. Et, quand nous disons diplôme, nous voulons dire aussi diplôme de formation professionnelle et technique. Nous allons continuer à valoriser ces filières auprès des parents qui les connaissent et les apprécient mal, auprès des garçons plus enclins au décrochage et auprès des filles qui y sont sous-représentées. Nous allons développer encore les formations courtes, domaine où nous sommes largement en avance sur nos voisins canadiens, et nous allons renforcer au niveau régional notre capacité de réaction rapide lorsque apparaissent ici ou là des besoins spécifiques de formation.

Cette révolution de la formation technique et professionnelle ne peut se réaliser qu'avec l'active participation des employeurs et des organisations syndicales. Faire une place aux jeunes, c'est accepter de prendre du temps, de l'espace dans le milieu du travail, d'investir des énergies et de faire preuve de flexibilité pour la formation des apprentis, des stagiaires. Et comme vient de le faire la Fédération des cégeps, j'appelle les employeurs à résister à la tentation d'embaucher à temps plein, avant même qu'ils n'obtiennent leur diplôme, les jeunes en formation technique. Rendez-leur un vrai service en attendant qu'ils aient terminé leurs études.

L'économie du savoir dans laquelle le Québec est si bien engagé suppose la formation d'ingénieurs et de spécialistes, bien sûr, mais elle suppose aussi la formation de centaines de milliers d'artisans, de techniciens et de professionnels intellectuellement outillés non pour un emploi précis dans une entreprise donnée, mais pour l'évolution de leur profession pour des décennies à venir. Les adolescentes et adolescents doivent savoir que cette avenue prometteuse leur est ouverte et qu'ils auront encore le choix, s'ils le désirent, de prolonger leur formation en enseignement supérieur si et quand ils le décideront.

Au seuil de l'adolescence et du monde adulte, c'est le moment de toutes les ambitions, mais aussi de toutes les angoisses et de tous les dangers: alcoolisme, toxicomanie, itinérance, suicide. Dans tous ces cas, comme dans celui des jeunes contrevenants, le Québec fait le choix lucide et déterminé de la prévention. Avec les titulaires de la santé et des services sociaux, nous allons redoubler d'efforts, dès les prochains mois, avec des budgets nouveaux, pour répondre à la détresse d'une partie de la jeunesse québécoise, y compris dans certaines communautés autochtones et culturelles qui demandent une action adaptée à leur situation.

En Amérique du Nord, il y a un endroit où les jeunes de toutes conditions ont un accès à l'enseignement supérieur à coût abordable, c'est le Québec. Nous avons fait ensemble ce choix de société. Nous comptons préserver cette accessibilité, réduire l'endettement des étudiants, améliorer le régime d'aide financière et l'ouvrir aux étudiants à temps partiel. Nous entendons créer par législation le comité consultatif sur l'accessibilité financière et maintenir le niveau actuel des frais de scolarité pendant tout notre mandat. Et je tiens à dire ici, haut et fort, que, pour préserver l'accessibilité des jeunes du Québec aux études supérieures, nous résisterons aux pressions du

marché nord-américain, nous résisterons aux pressions politiques du Canada anglais, nous résisterons aux pressions des lobbys et à celles de l'opposition officielle. Dans ce dossier comme ailleurs, nous allons défendre les choix sociaux du Québec, nous allons défendre notre droit d'être différents.

Nous voulons, d'une part, des étudiants disponibles pour s'engager dans la recherche d'excellence que représente l'éducation supérieure. Nous voulons, d'autre part, des collèges, des universités et des instituts de recherche dynamiques, performants et se mesurant à ce qui se fait de mieux au monde. Pour y arriver, nous nous engageons à partir du bon pied en nous préoccupant de l'endettement des institutions d'éducation supérieure, en mettant en place pour la première fois au Québec une politique des universités doublée d'une véritable politique de financement de l'enseignement supérieur. Cela permettra d'investir dans les têtes, dans les équipements et dans l'avenir du Québec. Comme nous l'avons dit en campagne électorale, nous voulons à la fois augmenter les sommes affectées à l'enseignement supérieur et nous assurer d'une utilisation plus judicieuse des sommes existantes. Nous pourrions mieux cibler nos actions à l'aide de mécanismes transparents d'évaluation que nous comptons élaborer de concert avec les établissements.

En plus de tout ce que je viens de dire et de ce que nous annoncerons au budget et aux crédits, nous pourrions investir immédiatement dans l'enseignement supérieur et dans l'aide financière aux étudiants une somme de 635 000 000 \$. Je dis «nous pourrions», car cette somme, fruit de nos taxes et de nos impôts, dort depuis plus d'un an dans un compte à Ottawa. C'est la portion québécoise du monument que le gouvernement fédéral a décidé de construire pour le millénaire, un monument à l'inflexibilité et à l'arrogance d'Ottawa, un monument à la gloire des doubléments et des gaspillages: les bourses du millénaire.

Le Québec s'est dit être prêt à les gérer, à les distribuer, à apposer même sur les chèques, s'il le faut, un bouquet de feuilles d'érable. Nous sommes donc prêts à garantir tous les objectifs officiels du programme fédéral, mais Ottawa préfère créer une nouvelle bureaucratie, gaspiller des millions de dollars en frais de fonctionnement et dédoubler notre régime de prêts et bourses dans le seul but, faut-il en conclure, de faire reculer l'autonomie du Québec en matière d'éducation. Qu'on me comprenne bien: jamais cela ne sera fait avec la bénédiction du gouvernement du Québec. Nous sommes toujours disposés à gérer la portion québécoise du fonds, mais nous ne poserons aucun geste qui faciliterait la dilapidation de deniers publics et le recul de l'autonomie du Québec.

Mais revenons au jeune Québécois et à son parcours. À ce stade, il a fait ses choix en éducation, il tient son diplôme, il est sur le marché du travail devant le défi de l'emploi. Comment y répond-on? D'abord, en préparant les emplois du nouveau millénaire. Nous allons développer au Québec une culture de la curiosité, du savoir et de l'innovation. Nous partons d'une base prometteuse, puisque déjà notre métropole, la quinzième ville nord-américaine en termes de population, est la première pour

la proportion de ses travailleurs qui oeuvrent en haute technologie. Peuple de 7 000 000 d'habitants, nous sommes déjà parmi les 10 nations les plus performantes au monde en aérospatiale, en technologie de l'information, en multimédia, en biotechnologie, en pharmaceutique, en ingénierie, en matériel roulant. C'est un exploit, et cela doit devenir une habitude.

En économie, c'est là que résident non seulement les emplois de la jeunesse d'aujourd'hui et de demain, mais le nouvel esprit de jeunesse du Québec tout entier. C'est bien simple, au cours des 20 dernières années, la moitié de la création nette d'emplois au Québec fut reliée aux secteurs à haute intensité en savoir. Le nouveau ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie aura, dès le discours du budget, des outils et des budgets pour appuyer la recherche et l'innovation québécoise et pour aider à la création d'entreprises et d'emplois de pointe. Au cours des prochains mois, le ministre développera une politique québécoise de la recherche, de la science et de la technologie qui permettra une convergence nouvelle entre les milieux universitaire, industriel et gouvernemental.

Notre jeune Québécois est ambitieux, il veut s'inscrire dans les courants mondiaux, il veut être en pointe dans son domaine, visiter la planète, mais cela ne veut pas dire qu'il doive se déraciner, quitter sa région. La beauté du village global, c'est qu'on peut en être, peu importe le nom de sa région, sa ville, son village. Dans le discours du budget, le ministre d'État à l'Économie et aux Finances expliquera comment nous voulons faire de chaque région du Québec un pôle de la nouvelle économie, en plus d'un développement prometteur pour la métropole et la capitale nationale.

Le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce appuiera les petites et moyennes entreprises dans leur transition vers une nouvelle économie. Nous voulons que les jeunes cerveaux des régions du Québec puissent trouver chez eux leur carrière d'avenir. En plus des carrefours de la jeunesse de la nouvelle économie, nous mettons en place le fonds de diversification de l'économie régionale, nous augmenterons notre aide aux jeunes entrepreneurs et à l'économie sociale, notamment pour la phase de consolidation de ces entreprises nouvelles.

Avec mes collègues de l'équipe ministérielle, notamment des Régions et de l'Emploi, je présiderai les journées régionales pour l'emploi autour des nouveaux outils de la concertation québécoise, les centres locaux de développement, auxquels nous accordons des sommes nouvelles, et les centres locaux d'emploi, dont nous complétons l'implantation.

Avec nos partenaires socioéconomiques, nous voudrions provoquer une mobilisation locale, régionale et nationale pour l'emploi. Nous avons commencé à faire reculer le chômage, notamment chez les jeunes; j'ai la conviction qu'ensemble nous pourrions le faire reculer encore plus. Nous pouvons, nous devons le faire dans tous les secteurs.

Dans le secteur agricole et agroalimentaire, l'objectif est de provoquer la création de 15 000 emplois

nouveaux d'ici l'an 2005. Pour y arriver, nous entendons appuyer fortement la relève agricole, allant jusqu'à doubler les primes à l'établissement pour les jeunes diplômés. Nous voulons donner un souffle nouveau au soutien financier de nos agriculteurs en abordant globalement le revenu de leur entreprise et en les impliquant dans la gestion des outils financiers que nous voulons moderniser avec eux. Ces questions feront l'objet du rendez-vous des décideurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire, le 25 mars, dans notre capitale. Les centres locaux de développement seront outillés pour faire davantage pour le développement rural, et le ministre des Régions déposera la première politique québécoise de la ruralité. Pour les régions côtières, nous mettrons sur pied un programme d'investissement des pêches et de l'aquiculture pour plus d'emplois dans l'industrie de la pêche et l'instauration d'un statut professionnel aux pêcheurs et aide-pêcheurs.

• (15 h 20) •

Dans son programme de relance des parcs du Québec, le ministre responsable de la Faune et des Parcs a l'intention de faire appel aux jeunes pour la conservation et la mise en valeur de la faune et le développement récréotouristique. Le tourisme constitue également une source de prospérité et d'emploi en pleine expansion un peu partout sur le territoire. Le plan d'investissement du ministre délégué du Tourisme devrait favoriser la création de près de 7 000 emplois nouveaux d'ici trois ans.

Pas moins de 30 000 artistes et créateurs québécois ne cessent d'émerveiller un public qui s'étend désormais bien au-delà de nos frontières, à un point tel que la création artistique est devenue l'une des principales images de marque du Québec. Nous comptons faciliter l'intégration de la relève et des jeunes artistes au marché culturel du travail. Et, plus encore, nous voulons qu'une nouvelle génération s'approprie la culture québécoise en la transformant, à son tour, avec les sons, les images et les concepts qui lui sont propres. Nous fondons aussi de grands espoirs sur l'émergence du tourisme culturel et sur un tout nouveau programme. Arts et collectivité, qui, en mettant les arts au service des plus démunis, instaurera des collaborations nouvelles entre les milieux artistiques et les organismes communautaires.

Dans la capitale nationale, le taux de chômage a chuté de plus de 2,5 % en un an. Nous voulons contribuer à accentuer ces succès en triplant la dotation au Fonds de diversification économique, tout en augmentant les budgets de la Commission de la capitale nationale.

La métropole vient d'enregistrer sa meilleure performance économique des 11 dernières années. Elle retrouve son rôle de locomotive économique du Québec. Elle a repris la première place comme capitale canadienne des sièges sociaux et est en train de s'imposer comme une des métropoles continentales qui comptent. L'actuelle tournée québécoise de son maire le démontre, la métropole s'ouvre à la fois à l'étranger et aux régions du Québec. Et, pour utiliser une analogie que le maire de Montréal a rendue célèbre, on pourrait résumer la situation en disant que la métropole a terminé son adolescence, qu'elle a maintenant la maturité voulue pour assumer non seulement

son indépendance, mais pour accepter son interdépendance avec le reste du Québec.

J'en veux pour preuve que la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole déposera sous peu un plan d'action conjoint du gouvernement du Québec et de la ville de Montréal. Le gouvernement du Québec sera au rendez-vous, c'est certain, pour continuer à soutenir la reconversion économique de Montréal, son regain culturel, touristique, financier. Il y sera aussi pour contribuer à moderniser la gestion de la région métropolitaine, pour l'aider à acquérir plus de cohésion, d'équité et d'efficacité.

En ce qui concerne l'ensemble des municipalités, qui ont fait leur juste part dans l'oeuvre commune d'assainissement des finances publiques, elles connaissent l'engagement du gouvernement de convenir avec elles, dans les meilleurs délais, d'un nouveau pacte fiscal. Le rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locale que nous recevrons sous peu servira de base de discussion dans ce dossier structurant pour les municipalités et l'économie québécoise.

Chez les nations autochtones, la volonté d'entreprendre est maintenant manifeste, et nous mettrons en oeuvre le fonds de développement de 125 000 000 \$ sur cinq ans pour soutenir des mesures et des projets autochtones de développement économique et d'infrastructures communautaires. La position de mon gouvernement est claire, envers les nations autochtones, l'heure est au partenariat dans le respect mutuel des intérêts communs et des différences. Nous favoriserons la conclusion d'ententes, le développement de l'autonomie gouvernementale et financière, l'amélioration des conditions sociales et économiques. Aux chutes Churchill comme ailleurs sur le territoire, nous privilégions une approche de négociation où chacun peut tirer partie du développement économique et des emplois tout en préservant ses traditions, son environnement et ses droits.

Créer de l'emploi, c'est notre priorité, et nous avons aussi bien l'intention de garder les emplois que nous avons déjà. Plusieurs fois, ces dernières années, nous avons réussi à renverser des décisions de fermetures d'usines. Il s'est développé au Québec un refus du fatalisme dont nous devons saluer les effets. Nous allons passer à l'étape de la prévention. Le ministre de l'Industrie et du Commerce va créer une vigie pour détecter les signes avant-coureurs de fermetures d'entreprises et créera un groupe tactique d'intervention hâtive pour intervenir avant que l'irréparable ne se produise.

Dans tous ces emplois qui se créent pour nos jeunes et nos chercheurs d'emplois, on trouve un nombre croissant d'emplois précaires et autonomes. Les jeunes se retrouvent devant un marché de travail plus complexe, plus exigeant, moins sécurisant, de telle sorte que, même lorsqu'ils travaillent, il leur faut parfois attendre trois, cinq ou même 10 ans avant de bénéficier d'une stabilité financière. Alors, ils attendent, attendent avant d'avoir des enfants, avant d'investir dans l'achat d'une maison, attendent avant de s'impliquer dans le tissu social et communautaire. Nous n'avons pas le pouvoir de faire reculer la réalité économique et de transformer tous les emplois en em-

ployés réguliers. Cependant, nous avons le pouvoir de réduire la précarité lorsqu'elle ne répond pas à un choix ou à une nécessité économique et nous avons l'intention de donner l'exemple en le faisant progressivement pour les employés de l'État. Nous avons surtout le pouvoir de fournir aux travailleurs autonomes un filet social adapté et renforcé qui leur permette de progresser dans leur parcours professionnel et familial avec plus de sécurité.

Le régime de congés parentaux dont j'ai parlé sera un de ces outils, et il y en aura plusieurs autres. Je pense à la reconnaissance juridique du statut de travailleur autonome et à la création d'un guichet unique au ministère du Revenu pour cette clientèle. Au cours des prochains mois, nous voudrions également rendre disponibles aux travailleurs autonomes, dans les centres locaux d'emploi, les mêmes services et le même soutien pour la formation professionnelle qu'aux autres travailleurs et chercheurs d'emplois. Plus largement, les consultations engagées par la ministre d'État au Travail et à l'Emploi pour moderniser le Code du travail viseront en particulier à adapter nos lois à cette nouvelle réalité.

Lorsqu'ils entrent sur le marché du travail, les jeunes se heurtent à un autre phénomène, celui de la clause orphelin. Soyons clairs, il s'agit de clauses où l'entreprise et une majorité des syndiqués s'entendent pour réduire les droits ou la rémunération des travailleurs les plus jeunes. Depuis près d'un an que ce débat est lancé, le gouvernement québécois, en tant qu'employeur, a fait en sorte de ne jamais proposer ou accepter de telles clauses. La ministre d'État à l'Emploi et au Travail déposera sous peu un projet de loi pour mettre de l'ordre dans ce dossier. Il s'agit d'un équilibre délicat où il faut protéger les droits des jeunes sans créer de rigidité telle qu'elle ferme les portes de l'emploi.

La ministre a aussi le mandat de reconfigurer les lois du travail en fonction du nouvel environnement économique. Il y a là une responsabilité gouvernementale, mais également un défi lancé aux partenaires du marché du travail, qui devront savoir proposer, innover, changer. L'encadrement législatif de l'emploi doit notamment prendre en compte les diverses réalités des salariés pour mieux les soutenir et les défendre tout en favorisant l'élan des entreprises vers la création d'emplois.

En un mot, si nous pensons que l'autonomie et la polyvalence des employés sont des atouts dans l'économie du nouveau siècle, l'insécurité et l'anxiété permanentes, elles, ne sont ni des facteurs de réussite économique ni des conditions propices à la qualité de la vie. Là comme ailleurs, nous disons oui à l'économie de marché, mais non à la société de marché.

Le jeune adulte québécois a maintenant passé le cap de la vingtaine. Comme cela arrive malheureusement dans certains cas, les bouleversements de la vie ou de l'économie l'ont peut-être conduit au chômage, à l'aide sociale ou à se retrouver dans la situation de ce qu'on appelle les «sans-chèque». Si le sort a voulu que ce Québécois souffre de conditions qui rendent impossible son retour au marché du travail, la solidarité sociale lui garantira un revenu constant grâce, notamment, à la clause

de l'appauvrissement zéro. Mais, dans la grande majorité des cas, le Québécois dont nous suivons le parcours est apte au travail.

• (15 h 30) •

Nous avons donc, ce jeune et nous, une tâche commune, la réinsertion en emploi. Et ce Québécois à la recherche d'emploi n'a pas à se demander pourquoi ni comment s'organisent les services gouvernementaux de l'emploi. Il veut savoir ce que l'on attend de lui et ce qu'on peut faire pour lui. En 1999, enfin, il obtiendra sa réponse en frappant à une seule porte. À compter de juillet, tous les chercheurs d'emplois qui ont besoin de l'aide financière de l'État seront traités sur un même pied. Ils seront tous considérés comme en cheminement vers le marché du travail, sans étiquette, sans stigmates. Ils recevront d'Emploi-Québec des allocations leur permettant de se consacrer à plein temps à leur parcours de formation et d'insertion. Nous mettons donc fin à une longue tradition selon laquelle les prestataires de sécurité du revenu engagés dans des programmes d'aide à l'emploi recevaient des allocations nettement inférieures à celles des bénéficiaires d'assurance-emploi participant aux mêmes activités. Nous investirons 100 000 000 \$ dans cette harmonisation; donc 100 000 000 \$ de plus pour la réinsertion en emploi.

Une voix: Bravo!

M. Bouchard: Nous avons dit que le diplôme était la clé pour entrer sur le marché du travail; c'est encore vrai lorsqu'on veut réintégrer le marché du travail. La formation constituera le principal outil stratégique d'Emploi-Québec, qui y consacrera 350 000 000 \$ par an.

Cette orientation très nette en faveur de l'emploi se conjuguera avec la lutte contre l'exclusion sociale. Le ministre de la Solidarité sociale proposera des actions en intégration visant une participation élargie à des activités sociales utiles et valorisantes dans la perspective de ce que nous appellerons désormais l'«exclusion zéro». Pour y arriver, les activités bénévoles et communautaires seront également soutenues et encouragées. Déjà, ces organismes bénéficient d'un investissement gouvernemental de l'ordre de 300 000 000 \$ par an. Le ministre de la Solidarité sociale présidera à l'élaboration de la première politique québécoise de reconnaissance de l'action communautaire autonome et il fera des recommandations quant aux suites à donner au Fonds de lutte contre la pauvreté par la réinsertion au travail.

Nous voulons une société tolérante et nous entendons respecter notre engagement à l'égard de la reconnaissance des conjoints de fait, y compris les conjoints de même sexe. Nous voulons une société conviviale, une société en sécurité et en santé.

Vendredi, la ministre de la Santé et des Services sociaux fera état des orientations qu'elle compte adopter pour le réseau de la santé et, mardi, dans le discours du budget, le ministre des Finances annoncera les ressources qui seront dégagées pour y parvenir. Il va sans dire que nous honorerons la totalité de nos engagements électoraux

dans ce domaine. Après des années d'une réforme nécessaire et difficile — réforme de structures et de modes de fonctionnement, réforme de budget et d'organisation du travail — nous avons maintenant les outils et les moyens de mettre résolument les personnes et leurs besoins au centre de notre action. Grâce au travail accompli depuis quatre ans, les services de santé et les services sociaux peuvent et doivent maintenant se déployer tout naturellement autour des besoins du malade, en continuité, du point d'entrée dans le système jusqu'aux soins à domicile.

Donner la priorité aux personnes, c'est également reconnaître l'essoufflement du personnel, notamment du personnel infirmier, et y répondre par des ajustements appropriés; c'est reconnaître aussi qu'il faut réfléchir à nouveau sur la pratique médicale, la place du médecin de famille, son rôle et ses responsabilités. Les ressources humaines sont l'âme du réseau de la santé. Elles doivent reprendre leur souffle, profiter de moyens accrus et se remobiliser autour de la seule tâche qui compte, prodiguer les soins.

Se préoccuper des personnes, c'est agir encore plus résolument face à deux problèmes récurrents qui contribuent à les insécuriser: l'encombrement de beaucoup de salles d'urgence et les listes d'attente en chirurgie dans certains secteurs névralgiques. Maintenant que la réforme est accomplie et que les ressources nouvelles sont disponibles, nous pourrions y concentrer plus que jamais nos énergies. Les soins et les services à domicile seront appelés à se développer en quantité et en qualité pour répondre à une demande croissante. Les hôpitaux universitaires doivent jouer pleinement leur rôle, et, en certains cas, des choix structurants doivent être faits rapidement.

La sécurité des personnes guidera le travail du ministre de la Sécurité publique. Le rapport de la commission Nicolet sur les événements relatifs à la tempête de verglas nous permettra d'améliorer la capacité du Québec de répondre rapidement et adéquatement aux situations d'urgence comme celle que nous avons vécue pendant le grand verglas.

En Amérique du Nord, le Québec est un des endroits les plus pacifiques. La criminalité y est faible et a encore chuté de 15 % depuis 15 ans. Paradoxalement, nos services correctionnels subissent une pression accrue, et le gouvernement se penchera sur les mesures à prendre pour leur permettre de mieux assumer leur rôle. Le ministre de la Sécurité publique s'inspirera des recommandations du rapport d'enquête Poitras sur la Sûreté du Québec pour rendre nos corps policiers plus efficaces, plus professionnels, plus respectueux de l'éthique, plus proches des citoyens, plus intègres.

Intégrité. Rien ne peut se faire en démocratie sans assurer l'intégrité du processus électoral. Il doit être au-dessus de tout soupçon. Après le référendum de 1995, quand des plaintes avaient été portées sur l'interprétation de certains votes, nous avons immédiatement agi pour modifier le bulletin de façon à exclure dorénavant toute ambiguïté. Une enquête indépendante fut lancée par le Directeur général des élections qui a porté des accusations. Aujourd'hui, des médias ont mis en lumière la faiblesse du

niveau d'identification des électeurs au moment de voter. Le projet de loi n° 1 que déposera le ministre responsable de la Réforme électorale visera à corriger cette lacune.

Les jeunes du Québec ont déjà fait de l'Internet un de leurs outils privilégiés. Voilà une génération de citoyens, de travailleurs et d'entrepreneurs qui pourront tirer le maximum de la nouvelle technologie pour leur divertissement et leur culture personnelle et pour l'économie québécoise. Avec le nouveau ministre délégué à l'Autoroute de l'information, l'État québécois compte être au rendez-vous.

Les citoyens et les entreprises pourront bientôt communiquer avec l'État québécois en toute sécurité pour leurs renseignements personnels, pour un nombre croissant de transactions et de demandes d'information. Un exemple parmi 100: demain le citoyen québécois pourrait signifier une seule fois son changement d'adresse et la concordance serait relayée à tous les services gouvernementaux avec lesquels il transige. Et, dès l'année d'imposition 1999, les déclarations de Revenu Québec pourront être acheminées via le réseau Internet. Moins de paperasse, moins d'attente, moins de tracas. Nous poursuivrons d'ailleurs notre travail d'allégement réglementaire, qui a déjà fait disparaître, en trois ans, 400 000 permis et autorisations et réduit de plus de la moitié le rythme d'adoption de nouveaux règlements. Nous sommes maintenant en vitesse de croisière pour simplifier les rapports entre le citoyen et l'État. Dans quelques jours, la ministre du Revenu va annoncer l'abolition de plus de 15 000 permis et certificats dans un seul secteur d'activité. Elle rendra également public son calendrier de travail pour d'autres secteurs. Plus globalement, nous allons reconduire pour deux ans le mandat du Groupe conseil sur l'allégement réglementaire.

Le régime environnemental aura bientôt un quart de siècle. Il est jugé trop mou par les écologistes et trop lent par les partenaires de l'emploi. Le ministre de l'Environnement se propose de satisfaire ces deux groupes en révisant en profondeur les systèmes d'autorisation et la procédure d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux. Cette réforme, il l'articulera autour du contrôle des résultats plutôt que des processus. Le ministre de l'Environnement produira également une stratégie québécoise sur les changements climatiques pour respecter les objectifs fixés à Kyoto et il publiera la politique québécoise de l'eau.

Toute la fonction publique québécoise sera appelée à se réinventer. Sous l'égide du président du Conseil du trésor et en consultation avec les parlementaires, les fonctionnaires, les cadres, les syndicats et tous les intéressés, nous comptons lancer une profonde modernisation de la fonction publique. Elle mettra l'accent sur la qualité des services aux citoyens et sur l'atteinte de résultats mesurables.

Le Québec est privilégié de pouvoir compter — et je le constate tous les jours — sur une fonction publique professionnelle, compétente et loyale. La réforme que nous proposons donnera davantage de liberté d'action à des gestionnaires plus imputables. Elle leur permettra de se doter des outils les plus performants et de s'inspirer des

pratiques des pays les plus avancés dans le domaine. Elle permettra de donner une nouvelle jeunesse à l'État québécois et d'accompagner le Québec dans ses ambitions de changement pour le nouveau millénaire.

Nous espérons attirer certains des meilleurs diplômés du Québec au service de leur collectivité et nous sommes d'accord avec la Commission des droits de la personne pour dire que la sous-représentation, dans la fonction publique, de Québécois d'origines diverses est simplement inacceptable. Nous avons réussi à augmenter considérablement et à brève échéance le nombre de femmes dans les rangs de la fonction publique. Pendant notre dernier mandat, leur place dans des postes décisionnels et stratégiques a fait un bond de 136 %, et nous nous sommes engagés à faire mieux encore. Dans ce nouveau mandat, je ne vois pas de raison de ne pas arriver aussi à faire une place équitable à la diversité québécoise. Le ministre des Relations avec les citoyens et le président du Conseil du trésor proposeront un calendrier et des moyens pour y arriver.

Parmi le peuple québécois, on trouve un groupe en pleine croissance par le nombre, par l'énergie et par la volonté de contribuer activement à l'avenir du Québec. Ces membres y entrent de plus en plus tôt et ils en font partie de plus en plus longtemps: les retraités et les aînés. 1999 est l'Année internationale des aînés, et nous ne pouvons concevoir le Québec de l'an 2000 sans la participation et l'action des retraités et des aînés dans tout ce que nous voulons construire pour les jeunes Québécois. 1999, année du déficit zéro, donc de la liberté financière retrouvée, année de la mobilisation pour l'emploi et contre l'exclusion, année des aînés; 2000, année des commencements, année qui sera marquée, dès ses premiers mois par la tenue du Sommet du Québec et de la jeunesse. Il y a donc lieu de procéder symboliquement et concrètement à un formidable passage de flambeau du Québec d'hier au Québec de demain.

● (15 h 40) ●

J'annonce aujourd'hui que les célébrations québécoises du millénaire seront organisées sous le signe de la jeunesse du Québec et sous le thème *On réinvente notre monde*. Un budget de plus de 10 000 000 \$ servira à financer des projets «jeunes» et qui visent un partenariat entre les générations. Les activités du programme du millénaire québécois s'échelonneront entre l'automne 1999 et mars 2001; ses modalités seront annoncées ce printemps.

Pour le passage du 31 décembre 1999, les Québécoises et les Québécois seront appelés à démontrer une fois de plus que nous savons concilier la fête et la nordicité. Cette nuit-là, 10 000 scouts du Québec et de 140 pays se sont déjà donné rendez-vous ici, dans la capitale nationale. Avec eux et en réseau avec des manifestations qui se dérouleront simultanément dans la métropole et en région, nous organiserons un événement national pour accueillir le nouveau millénaire. Puis, dans les mois qui suivront, au Sommet du Québec et de la jeunesse, les décideurs et la jeunesse québécoise réactualiseront la phrase de Félix Antoine Savard: «J'ai beaucoup mieux à faire que de m'inquiéter de l'avenir, j'ai à le préparer.»

Ce Sommet abordera des thèmes qui occupent immédiatement nos esprits: l'éducation et la formation, l'emploi, la réussite, l'effort qui doit être réalisé pour nos jeunes en difficulté. Le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse expliquera sous peu le cheminement et les chantiers qui nous prépareront ce grand remue-ménages. Il nous dira que le Sommet doit aussi voir plus large et d'au moins deux façons. D'abord, il doit se poser la question de l'équité entre les générations. S'il est vrai que la pyramide des âges fera en sorte que, de décennie en décennie, de moins en moins de travailleurs financeront le revenu de plus en plus de retraités, c'est aujourd'hui qu'il faut poser le problème et choisir des pistes de solution, pas lorsque nous serons au pied du mur.

Avec la réforme de la Régie des rentes, nous avons assuré l'équité intergénérationnelle dans les droits de retraite, mais qu'en est-il des autres grandes dépenses publiques? Au Sommet du Québec et de la jeunesse, il faut réfléchir non seulement au Québec de l'an 2000 mais au Québec de l'an 2020, de l'an 2050. Il faut éviter ensemble aujourd'hui les problèmes d'après-demain. Il faut aussi préparer ensemble aujourd'hui les réussites à venir, il faut choisir d'investir sur le moyen et le long terme.

Ensuite, il faut se poser la question de la place du Québec dans le monde. Pour chaque jeune du Québec, la mondialisation est un phénomène à la fois emballant et angoissant. Y a-t-il une stratégie à la fois économique et culturelle qui permet au Québec non seulement d'être actif dans la mondialisation sans y perdre son âme mais d'en user comme d'une façon de renforcer son originalité, de la projeter dans l'avenir, une stratégie qui permet d'en faire un défi individuel, une aventure collective et un avantage? Je crois que la réponse commence à émerger d'elle-même dans le Québec qui se dessine. Parce que nous sommes différents, parce que nous sommes des Nord-Américains parlant le français, le Québec est devenu à plusieurs égards un creuset d'innovations européennes et américaines.

Dans le secteur universitaire, il existe 400 programmes de recherche conjoints entre les universités québécoises et européennes. En 30 ans, plus de 100 000 Québécois et Français ont travaillé les uns chez les autres. Dans le secteur industriel, le Québec compte aujourd'hui presque autant d'entreprises américaines qu'européennes. Elles travaillent côte à côte dans des concentrations qu'on retrouve rarement ailleurs, en aérospatiale, en pharmaceutique, en multimédia. Présents aux mêmes tables sectorielles, Européens, Américains et Québécois travaillent ensemble, s'échangent main-d'oeuvre, idées, concepts. Ces entreprises sont entraînées dans le modèle québécois de concertation, lui-même une création québécoise originale adaptant à l'Amérique du Nord des pratiques européennes.

Parfois, des entreprises québécoises deviennent des porteurs en Amérique de technologies européennes. C'est le cas de Bombardier qui exporte au Sud la technologie française de GEC Alsthom. Le Global Express de Bombardier est un exemple d'intégration réussie des technologies britannique, française, allemande, japonaise, québécoise et canadienne. Quebecor et Cascades renvoient l'ascenseur en implantant en Europe des technologies nord-

américaines de traitement des pâtes et papiers. Le fait que 50 % de la population active du Québec, 60 % de Montréalais, 80 % des cadres et ingénieurs montréalais soient individuellement bilingues, le fait que le taux de trilinguisme soit deux fois plus élevé au Québec que dans le reste du Canada donnent à des centaines de milliers de Québécois la capacité individuelle d'intégrer, dans leur cerveau, dans leurs équipes et dans leur travail, des idées, des concepts et des techniques venus de Paris et de New York, de Munich, de Mexico et de Los Angeles.

En culture, il est indubitable que le Cirque du soleil offre à des spectateurs enchantés une recombinaison québécoise de culture européenne et nord-américaine. En musique populaire, y a-t-il un autre peuple au monde qui se sente personnellement concerné à la fois par les cérémonies des Grammys américains et des Victoires françaises comme s'il s'agissait du Gala de l'ADISQ? Parce que nous sommes différents et déjà en symbiose avec le monde, nous avons commencé à développer ce que j'appellerais «l'avantage québécois»: l'avantage de pouvoir réfléchir simultanément en Québécois, en Américain puis en Européen; l'avantage de pouvoir apprendre, comprendre et intégrer ce qui se fait de mieux sur les deux continents; l'avantage de pouvoir réunir autour de nous et chez nous des chercheurs, des investisseurs, des artistes des deux continents; l'avantage d'avoir créé ici, grâce au modèle québécois, un cadre convivial où la jonction peut avoir lieu et faire naître de nouvelles idées.

Au cours de la dernière décennie, le Québec a principalement fait porter son action sur les États-Unis et la France. Nous nous proposons de repousser les frontières dans les deux directions. Avec la décennie des Amériques, nous voulons, en 10 ans, faire du Québec un partenaire actif et constructif des Amériques. En Europe, nous voulons tisser des liens plus étroits avec d'autres membres de la Communauté européenne. Dans l'année qui nous sépare du Sommet de Québec et de la jeunesse, j'aimerais que les jeunes, les décideurs, les membres du gouvernement et cette Assemblée réfléchissent aux façons de tabler sur cet avantage et d'en tirer le maximum pour l'avenir. Cet avantage, on le trouvera d'abord dans la tête des jeunes Québécois, dans ce qu'ils auront appris, vu et vécu.

Dans cette optique, en éducation, l'apprentissage des langues devient impératif, et nous voulons faire en sorte que tout Québécois qui le désire puisse avoir accès gratuitement, à brève échéance, à l'apprentissage du français, de l'anglais et d'une autre langue, principalement l'espagnol. À cette fin, nous devrions nous fixer un objectif d'augmentation du bilinguisme et du trilinguisme individuel au Québec. En éducation supérieure, il faut réfléchir au moyen de multiplier les occasions pour les jeunes Québécois d'acquérir des connaissances aux États-Unis et en Europe. Nous devons réfléchir aux façons d'augmenter, en Europe et pour les Amériques, le nombre des échanges en milieu de travail et en formation, comme le fait avec grand succès l'Office franco-québécois pour la jeunesse.

Le Québec est au carrefour du droit civil et de la «common law». Pouvons-nous favoriser chez nos étudiants

en droit commercial une spécialisation qui les rendrait plus utiles encore aux entreprises québécoises, américaines et européennes? En recherche, pouvons-nous fixer comme objectif de faire des chercheurs québécois, chaque fois que c'est possible, des pivots de la recherche américaine et européenne, qu'ils deviennent graduellement des experts de l'intégration de ce qui se fait de part et d'autre et qu'ils attirent par conséquent ici des chercheurs d'Amérique et d'Europe? Pouvons-nous mieux intégrer dans les écoles techniques et professionnelles les apports américains et européens? Pouvons-nous multiplier les programmes d'invitation des experts étrangers au Québec et dans plusieurs domaines pour qu'ils enrichissent le creuset québécois et qu'ils en témoignent dans leurs pays d'origine?

En économie, pouvons-nous inciter les entreprises québécoises à prospecter la technologie sur les deux continents et valoriser dans la recherche d'investissements la capacité du Québec de faire la jonction entre les technologies européennes et américaines? Dans le domaine culturel, à l'image de l'École de cirque de Montréal qui recrute dans le monde entier, pouvons-nous favoriser l'émergence d'institutions culturelles qui feront du Québec un carrefour des arts? Et cette orientation n'est-elle pas une occasion rêvée de mettre à contribution des Québécois d'origines diverses dans un projet commun?

L'avantage québécois peut être une façon bien à nous de faire et de prendre notre place dans la mondialisation. Il peut être une façon de donner à chaque jeune Québécois qui s'y intéresse l'occasion d'être superbement branché sur le monde parce que immanquablement québécois. Il permet d'inscrire les recherches personnelles d'excellence dans un projet collectif, celui de faire du Québec un des endroits les plus intéressants de la planète.

● (15 h 50) ●

Je le soumets à votre réflexion. Trouver sa place dans le monde, se faire reconnaître à l'étranger, cela suppose que l'on se connaisse ici, entre nous, au Québec. Il faut trouver des façons nouvelles de se retrouver entre Québécois d'âges et de régions diverses. Il y a aujourd'hui plus de jeunes Québécois qui font des échanges avec le reste du monde qu'entre nos régions. Je sais que le ministre des Relations avec les citoyens vient d'annoncer un programme qui permettra aux étudiants de la métropole et des régions de se visiter et de se connaître, et c'est une excellente initiative.

Dans la même veine, j'aimerais que, d'ici le Sommet, les organisations de jeunes et de retraités, de francophones et d'autres communautés linguistiques, de régions et des grands centres urbains, réfléchissent à l'idée d'un grand brassage québécois. On pourrait faire en sorte qu'à la fin de l'adolescence les jeunes Québécois qui le désirent puissent donner quelques semaines d'un de leurs étés pour contribuer, dans une autre région québécoise, au bien-être de leurs concitoyens, au bien-être du Québec. Peut-on imaginer que, grâce notamment au travail de bénévoles à la retraite, des jeunes Gaspésiens donnent un coup de main dans l'Ouest-de-l'Île de Montréal, que de jeunes hispanophones de Parc-Extension prennent un bain

d'Abitibi et qu'ensemble anglophones de l'Outaouais, francophones de la Mauricie et néo-Québécois prennent la route pour découvrir un Québec qu'ils ne connaissaient pas et qu'ils en reviennent en sachant qu'ils ont fait leur part, donné leur temps, retroussé leurs manches pour le bien commun, simplement parce qu'ils sont Québécois?

Des voix: Bravo!

M. Bouchard: Le calendrier électoral m'a poussé à faire récemment, et plutôt deux fois qu'une, le tour du Québec. J'en ai retiré la conviction qu'il y a chez nous, dans toutes les générations et dans toutes les régions, une réserve de générosité et une volonté d'entraide qui ne demandent pas mieux que de s'exprimer. L'an dernier à pareille date, sous le poids du grand verglas, le Québec a prouvé sa capacité d'entraide. Si nous pouvons le faire sous les intempéries, pourquoi ne pas décider de le faire pour le plaisir, par esprit civique et par beau temps? Vous le voyez, le Sommet du Québec et de la jeunesse sera une occasion où il faudra concilier notre devoir d'améliorer concrètement et rapidement la réalité des jeunes du Québec et notre désir de voir grand.

Le passage à l'an 2000 devra être à l'heure des commencements, mais aussi l'occasion de prendre du recul et de nous poser quelques questions de fond. La souveraineté et le fédéralisme, bien sûr nous en débattons, chacun dans notre parti et ensemble. Contrairement à ce que prétendait le chef libéral, l'élection de mon parti ne déclenche pas un processus irréversible vers la souveraineté. Et qu'il se rassure, nous ne le prenons pas au mot sur sa prédiction électorale. Cependant, il est indubitable que la réunion des conditions d'un référendum gagnant sur la souveraineté fait partie du mandat que nous avons sollicité et obtenu. L'enjeu politique de l'élection était clair pour tout le monde.

Cela dit, la question de fond que je veux soulever maintenant en est une qui ne divise pas cette Assemblée mais qui l'unit dans une même volonté de préserver l'identité québécoise, de génération en génération. La politique québécoise d'intégration des nouveaux Québécois introduite par un gouvernement libéral est vieille maintenant de plus de 10 ans. La Charte de la langue française fut adoptée il y a plus de 20 ans, puis fut modifiée et adoptée de part et d'autre jusqu'à faire aujourd'hui consensus parmi les membres de toutes origines de cette Assemblée. C'est ma conviction que, sur le plan linguistique, à quelques nuances près, nous avons employé autant que faire se peut l'action législative. Le reste de notre action doit être essentiellement incitatif.

Reste que le temps me semble venu, alors qu'aucun scrutin n'est imminent, de faire un peu de prospective et de se demander comment, en 2020 ou 2050, l'identité québécoise se portera. Plusieurs phénomènes se conjuguent aujourd'hui et agissent sur notre identité de telle façon que nous serions négligents de ne pas nous en préoccuper. La mondialisation, bien sûr, a décuplé la force d'attraction de l'anglais dans nos vies, chez les francophones et chez les néo-Québécois. Nous proposons nous-mêmes, je viens de

le dire, une meilleure connaissance de l'anglais chez nos citoyens francophones et chez nos jeunes en particulier.

Cependant, c'est une variable qu'il faut maintenant intégrer lorsqu'on prépare l'avenir, il faut prendre acte du fait nouveau et important que les États-Unis sont maintenant le premier partenaire économique du Québec, désormais bien avant le Canada. La nord-américanité du Québec s'en trouve renforcée. Cela a des effets qu'il faut connaître et comprendre. Depuis quelques années, le gouvernement canadien a pour sa part décidé d'investir massivement le champ identitaire et culturel québécois. Il le fait sans la moindre coordination avec les objectifs et priorités décidés par les élus du Québec. Il faut en mesurer les conséquences.

Les enfants de la loi 101 sont en train de prendre leur place dans la société québécoise. Leur point de vue est neuf et différent. Ils ont sans doute des choses à nous dire sur ce que nous sommes en train de devenir. Il faut les interroger et les écouter. Les démographes nous envoient un signal d'alarme à la fois sur la pyramide des âges de la première moitié du prochain siècle et sur l'affaiblissement prévisible de notre poids démographique, donc du poids politique et culturel de l'ensemble des Québécois au Canada et en Amérique. Peut-on leur faire sourde oreille?

Nous avons un même but: faire en sorte qu'en 2020, 2040, 2060, et ainsi de suite, sur ce coin d'Amérique, un peuple à plusieurs égards singulier et dont la langue officielle et commune est le français préserve, modernise et lègue son originalité à travers le temps et le changement. Peut-être sommes-nous en train d'y parvenir. Peut-être vivons-nous plus dangereusement que nous le soupçonnons. Je proposerai des façons de nous poser ces questions, de trouver les réponses qui éclaireront nos actions, au besoin.

J'aimerais dire quelques mots, en terminant, sur la place du Québec au sein du Canada. Il s'est produit il y a un mois, le 4 février, un événement d'une très grande importance dans la façon dont ce pays est gouverné. Le 4 février, neuf premiers ministres de provinces et deux leaders de territoires ont signé en moins de deux heures un document soumis par le fédéral et qui fait en sorte que les gouvernements provinciaux, du moins les signataires, ne sont plus maîtres chez eux en matière de programmes sociaux. Sans changer la Constitution, le Canada anglais a accepté que le gouvernement fédéral devienne le véritable leader et décideur pour tout ce qui concerne la solidarité sociale. Les provinces, elles, ont accepté de devenir ni plus ni moins que les sous-contractantes des initiatives venues d'Ottawa. Elles ont même approuvé, que dis-je, applaudi la volonté d'Ottawa d'intervenir directement auprès des citoyens et des organismes dans les domaines de son choix. Et ceux qui croient que cette entente de trois ans ne sera pas reconduite à perpétuité ne comprennent pas la dynamique des relations fédérales-provinciales. Ce qui a été perdu par les provinces le 4 février risque fort d'être perdu à jamais.

Le chef de l'opposition officielle et député de Sherbrooke a bien résumé dans une lettre ouverte aux

journaux les raisons pour lesquelles le Québec souhaitait poursuivre les négociations et ne pouvait signer le texte présenté. Je le cite lorsqu'il écrit que «l'accord comporte des lacunes de nature à porter ombrage a priori aux compétences de l'Assemblée nationale et à mettre en péril éventuellement certains des intérêts spécifiques au Québec», fin de la citation. Plus loin, il écrit que la disposition de l'accord touchant la mobilité risque de servir, et je cite, «éventuellement à l'uniformisation des normes et de mettre en péril la spécificité québécoise», fin de la citation.

C'est tout à fait exact, M. le Président. Plusieurs commentateurs au Canada anglais se sont demandé comment les premiers ministres provinciaux, gardiens des pouvoirs de leur législature respective, avaient pu ainsi aliéner leurs droits au profit du gouvernement fédéral, comment ils avaient pu, en quatre jours, abandonner leur position unanime en faveur des droits des provinces et se soumettre sans nuance à la volonté fédérale. Certains ont rappelé les déclarations publiques assez franches de quelques premiers ministres à l'effet que leur véritable objectif était d'obtenir plus d'argent. Cependant, je ne crois pas que les appétits budgétaires puissent expliquer à eux seuls le changement intervenu il y a un mois. Disons qu'ils ont facilité et peut-être accéléré l'émergence d'une réalité nouvelle au Canada anglais.

• (16 heures) •

J'ai beaucoup parlé à mes collègues des autres provinces pendant ce curieux processus. La vraie raison tient au fait que, dans chacune de ces provinces, une majorité de citoyens pensent maintenant que le Canada doit être gouverné de façon plus unifiée, plus intégrée d'un océan à l'autre. Ils pensent que les gouvernements provinciaux doivent débayer le chemin pour les initiatives venues du vrai Parlement du Canada, celui d'Ottawa. Les premiers ministres des provinces anglophones n'avaient pas la force politique d'empêcher cette nouvelle montée en puissance du gouvernement fédéral. À la base de ce mouvement vers l'uniformité, il y a le sentiment de plus en plus fort des Canadiens anglais de former un seul et même peuple. Longtemps, le Canada anglais s'est cherché et a progressé à tâtons vers une façon de construire son identité et son pays. Mais, voilà, la recherche est terminée. Le Canada anglais a fait son choix, et, plus que jamais, ce choix, c'est Ottawa.

Le Québec observe cette tendance depuis plusieurs années, animé d'un double sentiment. D'abord, personne dans cette Assemblée ne veut empêcher le Canada anglais de mieux coordonner ses objectifs, ses priorités et ses actions. Cependant, personne dans cette Assemblée n'accepte que le Québec soit soumis contre son gré à des priorités et à des objectifs qui ne sont pas les siens. Par conséquent, nous avons élaboré une position qui permet au Canada anglais de se coordonner et au Québec de choisir au cas par cas de se joindre à lui ou de façonner sa propre action. C'est ce qu'on a appelé le «droit de retrait».

Il y a eu deux phases à cette négociation. La première visait à convaincre les provinces de consentir à la position du Québec. À deux reprises en deux ans, j'ai

demandé à mes homologues s'ils comptaient imposer au Québec les décisions qu'ils prendraient avec Ottawa. Deux fois, je leur ai expliqué que le Québec ne pourrait se joindre à leurs revendications que si ce droit de retrait était intégré à leur proposition. Les deux premières fois, ils sont restés sans réponse. Mais, à notre troisième rencontre, au mois d'août dernier, à Saskatoon, les provinces ont accepté de reprendre à leur compte notre position qui conciliait de façon concrète et pratique les intérêts du Canada anglais et ceux du Québec. Au lendemain de l'accord de Saskatoon, l'actuel chef de l'opposition a salué la valeur de ce compromis, le trouvant proche des positions de son propre parti. Les autres provinces étaient donc conscientes du fait que les deux grands partis à l'Assemblée nationale appuyaient cette démarche. S'est alors ouverte la seconde phase des négociations; avec Ottawa, cette fois-ci. Il ne manquait que la signature fédérale pour que l'accord de Saskatoon soit unanime et effectif.

Le Québec a participé de façon active et constructive à chacune des étapes suivantes, notamment pour la rédaction d'une position provinciale unanime et complète déposée et approuvée à Victoria à la fin de janvier. Avec mes collègues, sur la question de la santé, j'ai moi-même proposé la lettre conjointe dans laquelle nous nous engageons à réinvestir en santé les sommes nouvelles que le fédéral allait verser selon les arrangements existants. Dans les quatre premiers jours de février, lorsque les provinces, une à une, ont délaissé la position provinciale unanime pour adopter la position fédérale, il n'y a pas eu de malentendu ou de nuit des longs couteaux. J'ai parlé à de nombreuses reprises avec plusieurs de mes homologues qui m'ont informé qu'ils allaient signer tout en disant comprendre pourquoi le Québec ne pouvait le faire. Qui plus est, les représentants du Canada anglais étaient parfaitement au courant du fait que l'opposition officielle du Québec était, elle aussi, en désaccord avec l'approche fédérale. La veille du jour où l'accord a été signé, le premier ministre de l'Ontario avait eu des conversations avec le chef de l'opposition du Québec, et je n'ai rencontré personne au Canada anglais qui considère le chef de l'Action démocratique comme un adepte du pouvoir fédéral de dépenser.

Les premiers ministres des provinces du Canada savaient cette Assemblée unanime contre la position fédérale; ils ont signé quand même. Ils ont signé, je puis en témoigner, sans négocier. Ils ont signé en rejetant la proposition québécoise de continuer à négocier et ils ont signé une entente qui donne à Ottawa carte blanche pour agir comme bon lui semble dans la zone d'autonomie des provinces, soit directement, soit en convainquant de la justesse de son projet six provinces représentant à peine 15 % de la population canadienne. Et il s'est trouvé au moins un porte-parole fédéral pour dire qu'Ottawa s'autorisera de cet aval pour imposer chaque fois au Québec son objectif, sa priorité, son programme.

Dans sa lettre ouverte aux journaux, le chef de l'opposition trouve, à bon droit, que cette méthode est dangereuse. Il écrit qu'il aurait fallu éviter, et je cite «que

six provinces peu peuplées et contribuant moins que les autres aux revenus fédéraux ne puissent imposer leurs objectifs au Québec» — fin de la citation — et d'expliquer qu'il en faudrait davantage pour imposer leur volonté au Québec. Malheureusement, il ne précise pas le nombre requis.

M. le chef de l'opposition, le 4 février dernier, elles étaient neuf à signer un accord dont vous dites qu'il met en péril les droits du Québec. Elles étaient neuf! Je leur avais parlé, vous leur aviez parlé, et rien de ce que nous leur avons dit ne les a dérangées. Il faut se rendre à l'évidence. Il y a quelques années, le Canada anglais disait: «What does Québec want?» Que veut le Québec?, disaient-ils. Aujourd'hui, le Canada anglais dit: «Who cares what Québec wants?» Ce que le Québec veut, ça ne nous intéresse pas.

One month ago, nine English-Canadian premiers signed an agreement that, in effect, gives Ottawa a leadership role in all matters of social policy and a lever to bring in uniformity from coast to coast in many fields. In this deal, the provinces applaud and encourage the central government efforts to bypass provincial assemblies and become directly involved in any matter of public policy. The provinces also accept to become mere subcontractors to the designs, objectives and priorities set by the federal government with the support of provinces that could represent as few as 15 % of the population.

Commentators have wondered why the premiers agreed to this major power shift. Some wrote that budgets had a big role to play, and it is true that one premier came to Ottawa with the cry of: Show me the money. I believe this may have helped the federal cause somewhat, but I feel that there is something much more important at play. For decades, English-Canadians have been in search of a way of being Canadians. They have found it. A majority of them have gradually decided that Ottawa, not the provinces, was the paramount Canadian government, and that it should have the means to act accordingly. The premiers knew they didn't have the political clout to turn the tide.

English-Canadians have decided that they want to be governed as a single unified nation. Good for them! But we, in Québec, have no quarrel with that new result as long as it takes into account Québec's wish to retain its personality, as long as it respects our desire to remain true to ourselves, as long as we are not bullied into following someone else's vision. That was what the Saskatoon agreement was all about: a way to let English Canada build the strong central government it wanted while respecting Québec's ability to choose to opt in or out of each of new steps in the process.

When the nine premiers signed the social union deal framed by Ottawa without Québec's consent, when they refused our request for more negotiations, they knew full well that all parties in this National Assembly would oppose the agreement. The leader of the Opposition even stated that the agreement could eventually put in peril Québec's specificity and the powers of Québec's National Assembly. They knew it, and they signed anyway.

So let's be clear. A few years ago, English Canada kept asking: What does Québec want? Now, their message is: Who cares what Québec wants? This is a message Quebecers must ponder.

Donc, le Canada a choisi son modèle. Le Canada avance avec un appétit qui ne connaît pas de bornes. Aucune compétence québécoise n'est à l'abri: la santé, l'éducation, les ressources naturelles — il y aura une politique fédérale de l'eau — les renseignements personnels, la formation des jeunes. J'en passe. Nous sommes en route vers un dédoublement intégral.

Pour le moment, les électeurs québécois se sont mis, à peu de chose près, au neutre. Le 30 novembre, ils ont livré au parti qui forme l'opposition officielle son résultat le plus faible en 22 ans et ils ont reporté le parti ministériel au pouvoir, mais sans excès.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Bouchard: Quant à l'ADQ...

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Bouchard: Non, soyons lucides. Soyons réalistes. Oui, oui, soyons lucides. Et j'invite tout le monde à partager ma lucidité.

Une voix: ...

• (16 h 10) •

M. Bouchard: Non, non. Non, je pense que nous sommes tous conviés à un exercice de grande lucidité et que chacun doit regarder dans sa cour.

Quant à l'ADQ, les électeurs n'ont pas élargi son caucus. Bref, les électeurs ont livré un message nuancé, comme c'est leur droit. Il ne faut pas se méprendre. Le peuple du Québec a démontré dans le passé une capacité de rebondissement considérable. Nous savons tous que cette capacité est toujours là, prête à se manifester, mais nous devons être francs et dire aux Québécoises et aux Québécois que, dans le contexte canadien actuel, il y a un prix politique à payer pour rester trop longtemps dans l'indécision.

Chacun des deux grands partis a lancé une réflexion à l'interne. Le chef de l'opposition a dit que, chez lui, tout est sur la table. Je le mets amicalement en garde: la dernière fois qu'un chef libéral a dit une chose pareille, en 1990, son comité constitutionnel lui a suggéré de faire la souveraineté.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Bouchard: Chez nous, un comité dirigé par le vice-premier ministre mène un important brassage d'idées et d'actions à venir. Cette période de réflexion est indispensable, mais elle doit être rapidement fructueuse, car, pendant ce temps, le Canada force le jeu, impose ses vues, multiplie les prétentions et se complaît dans une rare arrogance. Depuis le 4 février, grâce à la signature de neuf provinces anglophones, le Canada se construit en refusant

très officiellement la différence québécoise. Le péril, pour reprendre le mot du chef de l'opposition, est réel.

L'an 2000, année des commencements. Le Québec a tous les atouts pour s'affirmer. Politiquement, le peuple du Québec doit décider si l'an 2000 sera le consentement à un abandon graduel de sa capacité de gérer ses affaires. Il doit décider si, 40 ans après Jean Lesage, il lui importe encore d'être maître chez lui. Il peut décider, au contraire, que l'an 2000 sera le commencement d'une reprise en main de sa force politique, d'un regain de volonté de parler de sa propre voix et de faire ses propres choix. Merci, M. le Président.

Des voix: Bravo!

Avis de sanction

Le Président: Alors, à ce moment-ci, je voudrais informer les membres de l'Assemblée que, dès l'ajournement de nos travaux dans quelques instants, il y aura une sanction par Son Honneur le lieutenant-gouverneur du projet de loi n° 10, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale, que nous avons adopté hier. Alors, cette sanction aura lieu à la Salle des drapeaux.

À ce moment-ci, je vais donc lever la séance d'aujourd'hui et, conformément à l'ordre de la Chambre d'hier, l'Assemblée est ajournée à demain, le jeudi 4 mars 1999, à 10 heures, alors que le chef de l'opposition officielle nous présentera sa réplique.

Alors, les travaux sont ajournés à demain

(Fin de la séance à 16 h 14)

